



Vers un manifeste de la CRPM : « L'importance des territoires »

EN BREF

La CRPM se positionne en vue du prochain renouvellement des mandats du Parlement européen et de la Commission européenne, et pour aborder le renouvellement de l'Agenda territorial de l'UE l'année prochaine.

La présente note technique a trois objectifs :

- Elle détaille le calendrier d'élaboration et d'adoption d'un « Manifeste » de la CRPM sur l'avenir de l'UE (**section 1 de la présente note**).
- Elle constitue une base de réflexion pour les membres de la CRPM lors du Bureau politique pour la session 5 (**section 2**), en :
 - Identifiant les orientations politiques proposées par les institutions de l'UE pour influencer le développement futur de l'UE
 - Détaillant les questions pertinentes pour la CRPM, qu'elles soient transversales ou spécifiques aux politiques de l'UE
 - Proposant des questions et des propositions de messages portant sur les préoccupations prioritaires des Régions membres de la CRPM
- Elle synthétise les messages politiques adoptés sur les domaines politiques clés de la CRPM qui seront présentés au nouveau Parlement européen concernant les négociations de l'après 2020 (**en annexe**).

1. Introduction

1.1. Contexte : élaborer un « manifeste »...

Comme annoncé lors du dernier Bureau politique de la CRPM à Brest (mars 2019), la CRPM élaborera et adoptera un « manifeste » dans le cadre de sa prochaine Assemblée générale à Palerme (octobre 2019). Ce document reprendra les messages politiques de haut niveau sur l'évolution à court et à long terme de l'UE, en adéquation avec ses priorités politiques essentielles.

Lors de son Assemblée générale de 2018, la CRPM a engagé une réflexion sur les missions, les objectifs et les valeurs de l'organisation. L'un des points à retenir de la discussion a été la nécessité de se concentrer sur les domaines politiques « essentiels », qui sont définis comme suit :

- Politique de cohésion (y compris la coopération territoriale et les stratégies macro-régionales et par bassins maritimes)
- Transport (les RTE-T et le MIE, l'aviation et le transport vert)
- Affaires maritimes (industries maritimes, investissements maritimes et pêche en particulier)
- Changement climatique et énergie (aspects financiers et rôle des régions dans les politiques climatiques, et les plans nationaux intégrés énergie-climat)
- Migration (actions entreprises au niveau régional et aspects financiers)

L'Assemblée générale de la CRPM 2018 a également mis l'accent sur l'évolution de l'agenda mondial affectant les politiques qui revêtent des dimensions internationales évidentes (changement climatique et migrations notamment) et la réponse stratégique au niveau européen (réalisation au niveau européen des Objectifs de développement durable).

Le Bureau politique de Brest en mars dernier a également mis en avant un moment politique clé pour la CRPM et ses Régions, à savoir le renouvellement de l'Agenda territorial européen (prévu pour le second semestre 2020).

1.2.en capitalisant sur les positions actuelles...

Au cours des trois dernières années, la CRPM a consacré beaucoup d'attention à ses priorités politiques essentielles dans la perspective du cadre financier 2021-2027, qui est toujours en cours de négociation.

Le renouvellement du mandat du Parlement européen du 23 au 26 mai intervient à un moment critique : l'une de ses toutes premières tâches sera de parvenir à un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-2027 avec le Conseil sur l'ensemble des politiques et programmes communautaires sectoriels.

Pour la CRPM, c'est un moment opportun pour se positionner vis-à-vis du nouveau Parlement européen sur ses domaines politiques clés. L'annexe à la présente Note technique résume les messages politiques de haut niveau présentés par la CRPM au cours des dernières années sur ses principaux domaines politiques, avec des propositions spécifiques aux nouveaux eurodéputés en vue des prochaines négociations sur les politiques et budgets européens après 2020.

1.3. et en se projetant vers l'avenir

Afin d'ancrer la position de la CRPM en tant que voix majeure des Régions périphériques et maritimes pour les années à venir, le Secrétariat général de la CRPM propose le processus suivant :

- **Réunion du Bureau politique à Donegal (13 juin) :**
 - Examen des messages politiques clés actuels de la CRPM sur ses principaux domaines politiques, avec deux objectifs en tête : s'adresser aux nouveaux eurodéputés avec des messages liés aux négociations post-2020 et utiliser un point de départ pour discuter des évolutions futures de l'UE
 - Discussion des membres sur l'émergence d'un contexte mondial et européen affectant l'avenir des principaux domaines politiques de la CRPM et le rôle des Régions au sein de ces domaines

- **Été 2019 : Rédaction du Manifeste de la CRPM « L'importance des territoires »**, qui reprend les messages politiques portant à la fois sur des **préoccupations à court terme (liées par exemple aux négociations sur le cadre financier post-2020) et des évolutions à long terme qui ont une incidence sur les politiques ayant un impact territorial et le rôle des régions**. Ce document sera en grande partie influencé par les positions politiques adoptées, les discussions du Bureau politique à Donegal et les réflexions avec les Membres jusqu'à l'Assemblée générale
- **Assemblée générale à Palerme (16 - 18 octobre)** : Présentation et adoption du Manifeste de la CRPM par son Bureau politique

2. Faire face aux évolutions à long terme de l'UE

À **court terme**, le Secrétariat général de la CRPM continuera à interpellier les institutions européennes (le « nouveau » Parlement européen en particulier) avec des messages politiques concernant les domaines politiques essentiels (voir annexe) tout au long des négociations du CFP.

Au-delà, la CRPM doit être prospective sur l'avenir à **long terme** de l'Union européenne. L'élaboration d'un manifeste avec des messages forts et explicites permettrait à la CRPM :

- De faire en sorte que les préoccupations des régions périphériques et maritimes soient au cœur d'une UE réformée
- D'aborder les orientations proposées par le Conseil et la Commission concernant l'avenir de l'UE
- De définir un cadre général pour l'action future de la CRPM

Dans l'intérêt de la discussion au Bureau politique et pour faciliter la contribution des Membres, le Secrétariat général de la CRPM propose que le « manifeste » :

- Réponde aux demandes et aspirations à long terme des Régions de la CRPM en tenant compte de l'évolution des agendas européens et mondiaux, et formule des messages plus audacieux et à plus long terme
- Se concentre sur les questions pour lesquelles les régions ont une légitimité et des compétences. Cela est essentiel pour montrer que les régions ne sont « pas de simples parties prenantes parmi d'autres », mais qu'elles sont des acteurs légitimes et à part entière sur de nombreuses questions (critiques) de l'UE

Au vu de ces considérations, le Secrétariat général de la CRPM a identifié les points clés de réflexion et de base pour les messages politiques susceptibles de figurer dans le manifeste pour validation en octobre prochain.

2.1. Avenir de l'UE : orientations proposées par les institutions européennes

La Commission européenne et le Conseil influencent déjà à long terme l'action future de l'Union européenne. Ces orientations sont analysées ci-dessous.

2.1.1. La Commission européenne

- **Quelles priorités pour l'avenir....**

La Commission européenne a publié en avril 2019 sa [contribution à la réunion informelle des dirigeants de l'UE27 à Sibiu](#), qui a formulé des recommandations politiques pour le prochain agenda stratégique 2019-2024. Selon ce document, l'UE après 2020 devrait privilégier les priorités suivantes : La **sécurité, la concurrence du marché unique de l'UE, la cohésion sociale** (avec seulement une brève mention de la nécessité de s'attaquer aux inégalités entre les régions), le **développement durable** et son **influence mondiale**.

- **... pour soutenir quels « biens communs européens » ?**

Le **Centre européen de stratégie politique**, le groupe de réflexion interne de la Commission européenne, a publié en mai 2019 un document d'orientation intitulé « [Delivering on European Common Goods](#) » (« Agir pour les biens communs européens »). Ce document définit le concept de « valeur ajoutée de l'UE » en précisant que l'UE devrait à l'avenir se concentrer sur les domaines dans lesquels une action européenne est

nécessaire du fait que l'UE dispose de meilleurs outils pour mettre en œuvre ces « biens communs européens ». Ceux-ci sont définis comme suit : **multilatéralisme, sécurité et défense, migrations et gestion des frontières, climat et énergie, technologie et innovation, démocratie et liberté**.

Le rapport fait abstraction de l'importance d'approches sur mesure et territoriales dans l'élaboration des futures politiques de l'UE, en fonction des besoins des régions. Il omet également que les régions européennes sont en première ligne face à des défis mondiaux majeurs tels que le changement climatique, les migrations ou encore la transition énergétique et numérique.

2.1.2. Le Conseil

- **Mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau européen**

Le 9 avril, le Conseil a adopté des [conclusions](#) intitulées « *Vers une Union toujours plus durable à l'horizon 2030* » afin de soutenir la mise en œuvre de l'**Agenda 2030 du développement durable en tant que priorité absolue de l'UE** et a appelé à intégrer les 17 objectifs des Nations unies en matière de développement durable dans toutes les politiques internes et externes pertinentes de l'UE.

- **Le « programme des dirigeants »**

En amont du sommet qui s'est tenu à Sibiu le 9 mai, **Donald Tusk a préparé un très bref aperçu du programme des dirigeants** afin de définir les priorités de l'UE pour les cinq prochaines années. Pour l'instant, ce projet de programme des dirigeants s'articule autour de quatre « blocs » principaux de priorités : **Protéger les citoyens et les libertés**, le **modèle économique européen** pour l'avenir, **Construire un avenir plus vert, plus équitable et plus inclusif** (avec une très brève mention de la politique de cohésion et de la nécessité de protéger les océans) et **l'Europe dans le monde**.

Les États membres ont invité la Commission à élaborer une feuille de route complète et ambitieuse décrivant la stratégie de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ces conclusions devraient être reprises dans le **Programme stratégique 2019-2024 des dirigeants de l'UE, qui sera adopté lors du sommet du Conseil européen des 20 et 21 juin 2019**.

Qu'est-ce que cela implique pour les régions périphériques et maritimes ?

Au cours de la dernière décennie, l'UE a consacré une grande partie de son programme d'action à surmonter les contrecoups de la crise financière et à faire face à diverses urgences (la crise migratoire et le Brexit en sont deux exemples).

Les récentes orientations des grandes institutions européennes suggèrent un **recentrage manifeste des priorités futures de l'UE pour se concentrer davantage sur le positionnement de l'Europe dans le monde** - en termes de relations commerciales, d'innovation, d'ère numérique ou de lutte contre le changement climatique - et sur ses crises sociales et politiques internes comme le terrorisme, les flux migratoires ou le vieillissement de sa population.

2.2. Développer les orientations de la CRPM

La CRPM sera appelée à réagir aux nombreuses questions soulevées ci-dessus. C'est l'occasion de s'affirmer comme un réseau politique de régions tourné vers l'avenir.

La section ci-après aborde des thématiques chères à la CRPM en tant qu'organisation et à ses Régions membres, avant de se pencher plus en détail sur la réforme des politiques communautaires.

2.2.1. Questions transversales

- **Réaffirmer le(s) rôle(s) des régions périphériques et maritimes dans l'Union européenne**

La CRPM représente 150 autorités régionales de toute l'Europe et au-delà, et bien que leurs rôles diffèrent d'un pays à l'autre, elles ont toutes une expertise et des compétences étendues et donc une légitimité pour être des acteurs au niveau européen¹.

L'évolution du contexte mondial et européen rend les régions périphériques et maritimes particulièrement pertinentes pour aborder les questions clés au cœur de la future réforme de l'UE. La lutte contre le changement climatique, le rapprochement de l'UE avec des « territoires sans importance », le traitement des frontières de l'Europe (et des pays voisins) ou la lutte contre la fracture territoriale de l'Europe sont quelques-uns (parmi tant d'autres) de ces problèmes.

La singularité de la CRPM et de ses Membres en tant que Régions périphériques maritimes offre une opportunité de réfléchir aux questions clés suivantes :

- Quels devraient être le rôle et la place des régions dans la gouvernance de l'UE, de manière générale, mais aussi par rapport au programme visant à « Améliorer la réglementation »² ou au semestre européen (voir la section Politique de cohésion ci-dessous) ?
- De nombreuses Régions membres de la CRPM sont des frontières extérieures de l'Union européenne, et certaines le deviendront à l'entrée en vigueur du Brexit. Cela place les régions périphériques maritimes au centre des priorités de l'UE sur des questions telles que les relations et la coopération avec les pays voisins et tiers ou les flux migratoires. Que signifie la situation stratégique des régions périphériques maritimes pour l'UE ?

- **Faire en sorte qu'un développement territorial équilibré et la cohésion territoriale soient au cœur des futures stratégies de l'UE**

Il est prévu de renouveler l'Agenda territorial à partir de 2020. Pour autant qu'il bénéficie du plein soutien politique des institutions de l'UE, l'Agenda territorial 2020+ peut à la fois faire progresser le principe de cohésion territoriale et promouvoir l'objectif d'un développement territorial équilibré au sein de la future stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.

Cependant, une grande partie de ce que l'Agenda territorial est susceptible de mettre en avant (développement territorial équilibré, nécessité de politiques communautaires décentralisées, outils territoriaux, etc.) est en contradiction avec la réalité politique des négociations relatives au prochain budget communautaire, notamment en matière de cohésion (tendance à la recentralisation...). Cela remet en question la capacité de l'Agenda territorial à orienter de manière significative les politiques territoriales au niveau de l'UE au cours du prochain CFP et au-delà.

Questions clés :

- Comment s'assurer que les futures politiques de l'UE soutiennent un développement territorial équilibré et la cohésion territoriale, à travers l'Agenda territorial ou d'autres stratégies ?
- Comment l'Agenda territorial peut-il répondre aux besoins des territoires spécifiques identifiés dans les traités de l'UE, en particulier en ce qui concerne le soutien de l'UE aux investissements (y compris les aides d'État) ?

¹ En dresser une liste exhaustive serait un exercice ambitieux. Parmi les exemples de compétences ou de rôles assumés par les régions sur les questions européennes, on peut citer, par exemple : les autorités de gestion des fonds ESI, les compétences dans les domaines prioritaires de l'UE tels que le social, l'éducation, la formation continue, la pêche, la politique portuaire...

² Le programme visant à améliorer la réglementation a été lancé par la Commission européenne afin d'identifier et d'évaluer les propositions politiques

- **Rôle de l'UE pour stimuler l'investissement au niveau territorial**

Au-delà des négociations sur le budget de l'UE 2021-2027 (pour lesquelles la Commission jouera un rôle relativement mineur), la question de l'importance accordée par la prochaine Commission européenne au rôle du budget de l'UE pour stimuler les investissements et pour s'assurer de la résilience de l'UE au vu du contexte économique incertain reste ouverte à ce stade.

Certains membres de la Commission actuelle (voir le [rapport du CESP sur les biens communs européens](#) ou la [contribution de la CE à l'agenda stratégique](#)) considèrent par exemple INVEST EU comme la principale solution pour combler le déficit d'investissement en Europe, sans se soucier de la nécessité d'une approche territorialisée de l'aide communautaire aux investissements. Les programmes de gestion partagée visent à associer les forces socio-économiques des territoires, à obtenir des résultats à long terme et durables, tout en assurant une « autonomisation » régionale et dans le respect de la démocratie locale. L'innovation, par exemple, dépend des écosystèmes territoriaux et ne peut être stimulé en suivant une approche 'top-down'.

L'avenir à long terme des fonds en gestion partagée est donc en jeu. En outre, le potentiel de la croissance bleue et de l'économie maritime fait cruellement défaut dans tous les documents dont il est question ci-dessus, publiés par la Commission ou approuvés par le Conseil.

Questions clés :

- Comment la CRPM peut-elle s'assurer que les programmes dits en « gestion partagée », mis en œuvre en partenariat avec les collectivités locales et les régions, figurent au premier rang des préoccupations, notamment en ce qui concerne les priorités de l'UE mises en œuvre plus efficacement grâce à ces programmes ?
- Quelle attention la prochaine Commission européenne accordera-t-elle au potentiel de la mer pour la croissance et l'emploi ?

2.2.2. Questions spécifiques liées aux politiques de l'UE

- **L'avenir de la politique de cohésion et de la coopération (territoriale)**

Les premiers signes annoncent un affaiblissement significatif de la politique de cohésion dans le cadre politique de la prochaine Commission européenne. Le nouvel exercice de l'annexe D montre que la Commission européenne entend « territorialiser » le semestre européen, et ces efforts vont dans la bonne direction. Cependant, cet exercice a ses limites puisqu'il est uniquement annuel et qu'il n'implique pas les Régions dans le processus (lien vers l'analyse de la CRPM). La CRPM suit également de près l'évolution des stratégies et initiatives macro-régionales et par bassins maritimes, principalement à travers ses Commissions géographiques.

Questions clés :

- La CRPM doit-elle agir à la fois de manière défensive (réaffirmer la place de la politique de cohésion en tant que politique d'investissement de l'UE) et proactive (pour souligner ses atouts : approche ascendante, centrée sur la coopération, soutien à l'innovation et aux S3, centrée sur les spécificités territoriales...) ?
- La CRPM devrait-elle réfléchir à un mécanisme plus ambitieux de soutien aux politiques de l'UE pour favoriser la coopération entre régions de l'UE (et hors UE) sur le long terme ? Comment le budget de l'UE peut-il contribuer à soutenir les régions européennes les plus touchées par les conséquences du Brexit ?
- La CRPM doit-elle intervenir en faveur d'un renforcement de la dimension territoriale du semestre européen en impliquant formellement les autorités régionales et en garantissant le rôle des Régions dans l'identification des besoins régionaux d'investissement, ou prendre position pour dissocier la politique de cohésion du semestre européen ?

- **L'avenir des politiques de transport**

Indépendamment de la consultation en cours sur les orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui alimentera la prochaine révision de la mise en œuvre du réseau central, l'orientation politique à long terme de l'UE en matière de transports et d'accessibilité territoriale mérite d'être examinée par la CRPM et ses Commissions géographiques.

Questions clés :

- Comment le budget de l'UE peut-il soutenir au mieux l'accessibilité territoriale à l'avenir ? La CRPM doit-elle s'orienter vers un critère « d'accessibilité territoriale » pour définir les futures politiques de transport de l'UE ?
- Les objectifs de l'UE tels que l'écologisation des transports et le soutien à l'innovation dans les transports peuvent-ils être rendus compatibles avec l'objectif de cohésion territoriale (afin de garantir que tous les territoires bénéficient du niveau de soutien adéquat de l'UE) ?
- Comment l'UE peut-elle renforcer à l'avenir son soutien aux services de liaisons aériennes et maritimes vitales ?

- **L'avenir des politiques climatiques et énergétiques**

Les États membres et la Commission exercent des pressions considérables (voir la section précédente) pour que l'UE intensifie ses ambitions en matière de changement climatique. Le changement climatique engendre des impacts territoriaux spécifiques dans les zones côtières, qui varient selon les régions et les bassins maritimes.

Toutes les autorités régionales d'Europe sont mobilisées sur le changement climatique et les politiques énergétiques, comme en témoignent l'élaboration en cours de plans nationaux intégrés pour l'énergie et le climat (PNEC) et la mobilisation des fonds européens. Cela illustre une nouvelle fois la capacité des Régions de la CRPM à jouer un rôle central pour répondre à une priorité mondiale et européenne.

Questions clés :

- Comment l'UE devrait-elle, par le biais de subventions et d'autres moyens, soutenir les efforts des régions en matière de changement climatique ?
- Comment la CRPM devrait-elle plaider pour un renforcement du rôle des Régions dans les politiques énergétiques et climatiques au niveau européen et mondial ?

- **L'avenir des politiques maritimes**

La croissance soutenue que connaît actuellement l'économie maritime en Europe place les territoires maritimes et périphériques au centre des grandes perspectives de développement économique de l'Europe. Pour les membres de la CRPM, le potentiel de la mer sous tous ses aspects (pêche, industries maritimes, énergies marines...) doit être considéré comme un « bien commun européen » par l'UE dans les années à venir.

Questions clés :

- Comment l'UE devrait-elle protéger les intérêts économiques stratégiques de ses territoires maritimes dans le contexte de la concurrence économique mondiale, par exemple en termes de contrôle des investissements étrangers, d'évolution des règles de concurrence en Europe et de mesures incitatives pour le développement en Europe d'entreprises d'envergure mondiale ?
- Comment l'UE devrait-elle, par le biais de subventions et d'autres moyens, soutenir les efforts des régions pour investir dans l'économie maritime durable ?
- Comment l'UE devrait-elle s'appuyer sur les régions pour définir et mettre en œuvre le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et la politique commune de la pêche en tant que politique alimentaire durable ?

- **L'avenir des politiques migratoires**

La gestion des flux migratoires est l'une des six questions mentionnées dans le rapport du CESP qui nécessitent une attention accrue au niveau de l'UE. Depuis 2015, la migration est également un sujet central pour la communauté internationale. De nombreuses régions complètent les actions entreprises au niveau national sur cette question, tant en termes d'accueil à court terme que d'intégration à long terme.

Certaines régions sont également actives dans la dimension extérieure de la politique migratoire en proposant des activités spécifiques de coopération³ avec les pays voisins et les pays tiers. Des groupes de régions ont également proposé récemment des systèmes de partage et de répartition des migrants aux niveaux européen, national, régional et local sur la base de critères spécifiques.

Questions clés :

- Comment l'action future de l'UE peut-elle mieux prendre en compte l'impact des migrations au niveau territorial ainsi que le rôle et le potentiel des régions actives dans ce domaine ?
- Devrait-il y avoir un cadre plus explicite et des mécanismes plus directs s'agissant des financements de l'UE en matière de migration et des besoins (et de la valeur ajoutée) des autorités infranationales avec les régions en première ligne ?
- Comment la CRPM peut-elle contribuer au partage et à la cartographie des exemples régionaux de bonnes pratiques en matière d'accueil et d'intégration des migrants ?

2.3. Un cadre général pour les messages politiques à long terme de la CRPM

Partant des positions antérieures et adoptées par la CRPM sur les thèmes abordés ci-dessus, le Secrétariat général de la CRPM a établi un cadre général qui pourrait servir de base aux messages politiques du « manifeste » dont l'adoption aura lieu en octobre :

L'IMPORTANCE DES TERRITOIRES DANS UNE UNION EUROPÉENNE RÉFORMÉE

- L'UE a besoin des régions pour atteindre ses objectifs. À l'heure où les priorités actuelles et émergentes de l'UE se situent en grande partie aux frontières de l'Europe, les régions périphériques maritimes deviennent des acteurs stratégiques dans ce contexte géopolitique.
- Le développement territorial équilibré devrait être au cœur de la stratégie globale de l'UE, conformément aux objectifs des Nations unies pour 2030.
- Un agenda territorial renouvelé devrait être le pivot de la stratégie à long terme de l'UE pour la croissance et l'emploi afin de garantir la cohésion territoriale dans toutes les politiques de l'UE à dimension territoriale.

INSCRIRE LE « TERRITOIRE » AU CŒUR DES POLITIQUES DE L'UE

- Les futures politiques de l'UE devraient se préoccuper de tous les territoires et en particulier ceux qui souffrent de handicaps permanents et géographiques, ainsi que des régions ultrapériphériques, frontières de l'Europe.
- L'accessibilité devrait être le premier moteur des futures politiques de transport de l'UE.
- Une réforme du semestre européen est nécessaire pour permettre une participation significative des régions, notamment en matière d'orientation des investissements des fonds ESI.
- Les futures politiques de l'UE en matière de migration et de voisinage devraient reconnaître le rôle que les régions peuvent jouer à cet égard et prévoir des mécanismes de financement adéquats.

³ Coopération décentralisée, aide humanitaire, réseaux internationaux et régionaux

UNE AUTONOMISATION RÉGIONALE POUR METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UE

- Les politiques et priorités de l'UE mises en œuvre en partenariat avec les autorités régionales dans le cadre de la gestion partagée (notamment la politique de cohésion) devraient être une priorité politique pour la prochaine Commission européenne, en particulier dans le contexte actuel de distance entre l'UE et ses citoyens.
- La Commission européenne devrait évaluer l'impact réel du financement de l'UE sur les territoires européens en vue de systématiser l'évaluation de l'impact territorial des politiques et programmes communautaires.

Toutes les politiques d'investissement de l'UE (gérées de manière centralisée ou en gestion partagée) devraient être sur un pied d'égalité en ce qui concerne les exigences de notification des aides d'État, d'audit et de rapports, afin de réduire la charge bureaucratique pour les bénéficiaires et les autorités de gestion des fonds communautaires et de garantir que les fonds en gestion partagée ne soient pas désavantagés. **REDYNAMISER LA VALEUR AJOUTÉE DE LA COOPÉRATION DANS L'UE**

- La Commission européenne devrait faire preuve d'une réelle ambition en matière de coopération territoriale européenne, dans la perspective de la révision à mi-parcours en 2025 et au-delà.
- Les mécanismes de coopération avec les nations britanniques et les autorités locales dans le cadre du Brexit doivent être une priorité.
- Les cadres de coopération tels que les stratégies macro-régionales, les bassins maritimes et les initiatives sont plus pertinents que jamais.
- Garantir un rôle clé aux régions dans l'instrument de coopération internationale pour le développement du voisinage.

UNE EUROPE PLUS DURABLE

- Maintenir un niveau élevé d'ambition de l'UE en matière de changement climatique, car les régions périphériques maritimes sont en première ligne pour en ressentir les effets et mettre en place des solutions visant à lutter contre le changement climatique.
- L'UE doit continuer à donner la priorité aux modes de transport durables. Il devrait y avoir un transfert modal vers le transport maritime.
- Les objectifs de l'UE en matière de durabilité devraient être liés à la cohésion territoriale. Les futurs programmes de financement de l'UE devraient être développés de sorte que tous les territoires d'Europe soient en mesure d'atteindre ces objectifs.

ANNEXE - Messages de la CRPM au nouveau Parlement européen sur ses cinq domaines politiques clés en vue des négociations menant à la période 2021-2027

TRANSPORT

| Les futures politiques de transport de l'UE devraient : | La CRPM demande au Parlement européen d'accorder une attention particulière aux points suivants : |
|---|---|
| Disposer de ressources financières suffisantes | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le budget du MIE soit suffisant pour réaliser tous les objectifs du programme |
| Impliquer les acteurs locaux dans leur mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les autorités régionales et locales sont consultées lors du transfert des fonds en gestion partagée vers le MIE • Veiller à ce que les autorités régionales et locales aient leur mot à dire dans la mise en œuvre du RTE-T |
| Être durables sur le plan environnemental | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le MIE et les autres programmes contribuant à la politique des transports de l'UE soutiennent des projets durables • Contrôler que les projets innovants et durables sont privilégiés par le MIE • Veiller à ce que l'UE poursuive ses efforts pour atténuer l'impact environnemental du secteur de l'aviation et améliorer sa durabilité |
| Contribuer à l'accessibilité territoriale | <ul style="list-style-type: none"> • Garantir que la politique des transports de l'UE profite à l'ensemble de l'UE, y compris aux régions périphériques et éloignées • Demander à la Commission européenne de présenter un rapport sur la contribution du RTE-T à la cohésion en Europe • Veiller à ce que le nouvel objectif du MIE II sur la cohésion territoriale, sociale et économique transparaisse dans les appels 2021-2027 • Veiller à ce que les liaisons aériennes soumises à des obligations de service public restent un outil efficace pour le développement régional |
| Soutenir le transport maritime | <ul style="list-style-type: none"> • Lutter pour un soutien renforcé au transport maritime • Rendre les autoroutes de la mer aussi importantes et visibles que les 9 corridors • Demander à la Commission européenne comment elle compte utiliser les résultats de l'Ecobonus MedAtlantic pour encourager le transport maritime |

POLITIQUE DE COHÉSION

| La politique de cohésion 2021-2027 devrait : | La CRPM demande au Parlement européen d'accorder une attention particulière aux points suivants : |
|---|---|
| Disposer de ressources financières suffisantes | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le budget de la politique de cohésion ne soit pas sacrifié au cours des négociations sur le CFP • S'assurer que les ressources financières allouées au CTE devraient soient ramenées au moins à leur niveau de 2014-2020. • Veiller à ce que l'intensité de l'aide des fonds ESI suive la logique d'une politique de cohésion fondée sur des catégories de régions |
| Reposer sur de solides mécanismes de partenariat et de gouvernance multiniveaux | <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de renforcer les dispositions relatives au partenariat et à la gouvernance multiniveaux • Garantir aux régions un rôle fort dans la conception et la mise en œuvre des programmes des fonds ESI |
| Deviendrait prendre des mesures de protection à l'égard des territoires souffrant de handicaps naturels ou géographiques permanents, conformément aux dispositions applicables du traité de l'UE | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les types de territoires visés par les traités de l'UE fassent l'objet d'une attention suffisante, suivie de l'introduction de mesures politiques concrètes |
| Être reconnue comme la politique d'investissement de l'UE | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la complémentarité avec Invest EU et d'autres programmes ne mette pas en péril les objectifs de la politique de cohésion et ses ressources |
| S'appuyer sur une concentration thématique régionale des priorités | <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à défendre la concentration thématique régionale afin de préserver le caractère régional de la politique de cohésion |
| Maintenir les programmes de coopération transfrontalière maritime dans le cadre du volet de la coopération transfrontalière | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la méthodologie d'allocation reflète la réintégration des programmes maritimes transfrontaliers dans l'architecture du CTE • Éviter de réintroduire la limite de 150 km dans les critères de définition de l'éligibilité à la coopération transfrontalière maritime |
| Veiller à ce que les programmes INTERREG continuent à soutenir la coopération avec les pays tiers et à maintenir tous les programmes interrégionaux | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à garantir la participation des pays tiers pour la Composante 5, indépendamment de sa situation géographique (au titre du règlement du CTE ou du FEDER) • Continuer à laisser la porte ouverte aux pays tiers (et au Royaume-Uni pour participer au CTE) • Veiller à ce que la coopération transfrontalière impliquant les pays voisins dans le cadre d'INTERREG et liée au nouvel instrument de voisinage, de développement et de coopération (NDICI) soit fondée sur les besoins régionaux et maintienne au minimum son budget actuel |
| Garantir un lien positif avec le semestre européen | <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de rejeter la conditionnalité macroéconomique • Veiller à ce que la gouvernance du semestre européen adopte la même approche que la politique de cohésion en matière de partenariat et de gouvernance multiniveaux • Demander à la Commission européenne de renforcer la dimension territoriale des orientations en matière d'investissement pour le financement de la politique de cohésion afin de garantir que les futurs financements communautaires correspondent aux besoins et priorités réels des régions |
| Assurer une forte coordination des fonds ESI (en particulier avec le FEADER et le FSE) | <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de défendre la réintégration du FEADER dans le cadre du règlement portant dispositions communes |
| Garantir une dimension territoriale et régionale plus forte au Fonds Social Européen + | <ul style="list-style-type: none"> • Garantir le rôle clé du Fonds Social Européen + dans la promotion de la cohésion sociale, économique et territoriale |

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE

| Les futures politiques maritimes et de la pêche de l'UE devraient : | La CRPM demande au Parlement européen d'accorder une attention particulière aux points suivants : |
|---|--|
| être prises en compte dans les futures ambitions stratégiques de l'UE | <ul style="list-style-type: none"> • Demander à la Commission européenne d'élaborer une stratégie maritime européenne globale pour relancer la politique maritime intégrée • Promouvoir la participation des régions aux initiatives de l'UE concernant la gouvernance internationale des océans (en particulier les régions ultrapériphériques) |
| Disposer de ressources financières suffisantes en partenariat avec les régions | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le budget du FEAMP soit équivalent à son niveau de 2014 à 2020 pour soutenir la politique commune de la pêche en tant que priorité, ainsi qu'une croissance bleue durable. La part du FEAMP en gestion partagée devrait être maintenue en priorité • Veiller à ce que le FEAMP soit mis en œuvre en plein partenariat avec les régions, en particulier par le biais de programmes opérationnels régionaux • Continuer de plaider en faveur de la suppression de l'obligation d'utiliser des instruments financiers dans le cadre du FEAMP • Demander à la Commission européenne de surveiller la contribution des fonds de l'UE à une croissance bleue durable, en particulier ceux qui impliquent les régions et en accord avec leurs stratégies de spécialisation intelligente |
| Veiller à ce que la politique commune de la pêche (PCP) soit mise en œuvre en plein partenariat avec les régions | <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer plus directement les régions dans les processus décisionnels et la gouvernance de la PCP • Mettre en œuvre l'obligation de débarquement avec souplesse et accroître le soutien à la sélectivité |
| Envisager une nouvelle et ambitieuse stratégie européenne pour l'emploi industriel maritime | <ul style="list-style-type: none"> • Demander à la Commission européenne de lancer une stratégie européenne « LeaderShip 2030 » pour les industries maritimes, afin de protéger les intérêts européens |
| Développer l'économie circulaire et protéger le milieu marin | <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'approche politique de l'UE en matière d'économie circulaire, de plastiques et de déchets marins • Promouvoir une approche multinationale et des synergies avec les régions lors de la révision de la directive sur la stratégie-cadre pour le milieu marin et de la directive sur la planification de l'espace maritime • Assurer une indemnisation directe des dommages écologiques causés aux eaux marines soit en vertu de la Directive européenne sur la responsabilité civile, soit en vertu des règlements internationaux CLC/FIPOL. |
| Soutenir les jeunes et les demandeurs d'emploi par des politiques d'éducation et de formation | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives pilotes auxquelles participent les régions dans le domaine de l'éducation et de la formation maritimes, conformément aux priorités de la stratégie pour les compétences en Europe • Suivre la contribution des programmes Erasmus+ et Carrières bleues aux politiques de soutien à l'employabilité des jeunes et des demandeurs d'emploi au niveau régional |

CLIMAT ET ÉNERGIE

| Les futures politiques de l'UE en matière de changement climatique et d'énergie devraient : | La CRPM demande au Parlement européen d'accorder une attention particulière aux points suivants : |
|--|---|
| Parvenir à une Europe neutre en carbone d'ici 2050 | <ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'engagement de l'UE d'être neutre en carbone et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2050 • Accélérer les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre l'objectif de zéro émission nette • Soutenir les positions ambitieuses de l'UE dans les négociations internationales sur le climat |
| Disposer de ressources financières suffisantes | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce qu'au moins 25 % du budget de l'UE contribue à la réalisation des objectifs climatiques • Au-delà, soutenir les nouvelles initiatives de l'UE visant à mobiliser massivement des financements privés et publics pour l'action climatique |
| Être mises en œuvre en partenariat avec les régions | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une approche de gouvernance multiniveaux et s'inspirer des stratégies climatiques au niveau régional • Soutenir l'implication des régions dans les Plans nationaux intégrés Énergie-Climat • Veiller à ce que les régions particulièrement exposées aux effets du changement climatique bénéficient d'une attention particulière |
| Assurer une transition juste et équitable et créer de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises durables | <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles et soutenir fortement l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction des émissions en dehors du secteur de l'énergie • Accroître les efforts pour déployer l'économie circulaire et accroître l'efficacité des ressources • Reconnaître la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes comme une composante essentielle de l'action climatique • Veiller à ce que l'UE renforce son soutien aux pays en développement pour atténuer le changement climatique et s'y adapter |
| Impliquer les citoyens, les entreprises et les autorités locales et régionales dans la transition énergétique | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la sensibilisation à l'action climatique • Lancer une initiative pilote européenne visant à soutenir la participation des citoyens et des communautés d'acteurs locaux aux actions d'atténuation et d'adaptation, y compris dans les écoles |

MIGRATION

| Le futur programme de l'UE en matière de migration devrait : | La CRPM demande au Parlement européen d'accorder une attention particulière aux points suivants : |
|--|---|
| Considérer la migration comme un phénomène transversal et multiniveaux qui doit être traité en conséquence, en tenant compte des besoins et du potentiel des autorités régionales et locales disposées à coopérer | <ul style="list-style-type: none"> • Les régions peuvent jouer un rôle déterminant dans la politique de migration et d'asile, y compris dans la mise en œuvre de la législation et des programmes communautaires pertinents • Les régions peuvent aider l'UE à passer d'un clivage entre régions d'accueil et d'hébergement à une coopération accrue • Les régions et les autorités locales peuvent jouer un rôle déterminant et faire preuve d'innovation dans les domaines suivants : accueil et hébergement ; politiques d'intégration, gestion de la diversité, inclusion sociale et cohésion ; dimension extérieure de la migration |
| Mieux prendre en compte les régions, ainsi que le régime d'asile européen commun | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les régions soient dûment prises en compte et impliquées sur une base volontaire par les autorités européennes et nationales • Aider à renforcer les capacités des régions à favoriser l'intégration des migrants et à mesurer l'impact des instruments de gouvernance au niveau régional |
| Prévoir que les fonds de l'UE destinés à l'immigration et à l'asile pour la période 2021-2027 consacrent davantage de ressources, une participation active et des opportunités aux régions | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que tous les fonds qui concernent la migration au niveau territorial impliquent ou incluent des opportunités pour les régions, y compris pour les fonds en gestion partagée, si nécessaire et conformément au cadre de compétence au niveau national (au titre du Fonds asile et migration, NDICI4, FEDER et FSE+) |
| Promouvoir une meilleure coordination entre les niveaux de gouvernement dans le lien migration-développement | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le dialogue et le partage des connaissances entre les régions et veiller à ce que les régions soient entendues lorsque la migration et le développement sont abordés au niveau mondial • Soutenir et renforcer la coopération décentralisée (y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique) pour améliorer les politiques locales et régionales dans les pays partenaires et donateurs, et contribuer aux objectifs de développement durable • Contribuer à associer les stratégies de développement aux programmes de retour volontaire et de réintégration • Soutenir la participation des diasporas dans les pays d'origine et la participation des régions aux programmes de réinstallation sur une base volontaire |

⁴ Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale



**CPMR
CRPM**

Personne à contacter : Nicolas Brookes, Directeur exécutif CRPM
Email : nicolas.brookes@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)
Tél. : + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Bruxelles (BE)
Tél. : +32 (0)2 612 17 00

Email : Secretariat@crpm.org ; Site Web : www.cpmr.org

Réf: CRPMNTP190010